



Portrait régional de l'eau

Outaouais (Région administrative 07)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de l'Outaouais du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de l'Outaouais.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Outaouais (Région administrative 07)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

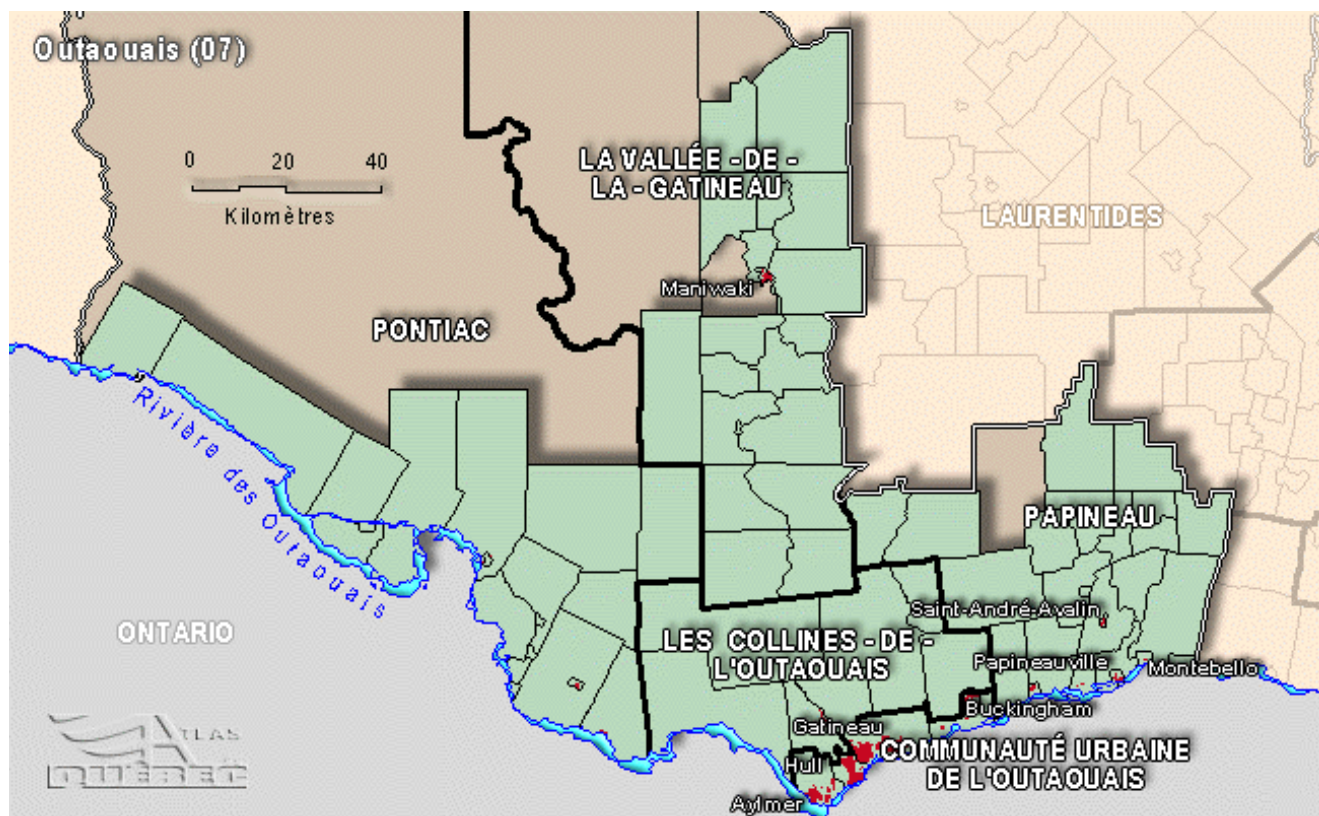
[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

Située dans le sud-ouest du Québec, la région de l'Outaouais regroupait, en 1997, une population de 307 378 personnes, soit 4,3 % de la population du Québec, dans 78 municipalités et 9 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). Au cœur même du territoire auquel elle donne son nom, la rivière des Outaouais trace la frontière entre le Québec et l'Ontario.

L'Outaouais, pays de vastes forêts, de lacs et de rivières, favorise la pratique d'activités de plein air, y compris la chasse et la pêche.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse
Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

L'exploitation forestière et les industries de transformation qui en dépendent constituent l'essentiel de l'infrastructure industrielle de la région. Six fabriques de pâtes et papiers, situées sur un tronçon de 145 km le long de la rivière des Outaouais, jouent depuis longtemps un rôle important dans l'économie régionale. Une trentaine d'usines de sciage sont distribuées sur l'ensemble du territoire.

En raison de son caractère de région métropolitaine et de la proximité de la capitale canadienne, la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), constituée de municipalités regroupant plus des deux tiers de la population de la région de l'Outaouais, maintient un rythme d'urbanisation croissant. Le secteur tertiaire est très développé, compte tenu notamment de la présence de l'administration publique fédérale, de laquelle dépend près du quart des emplois du secteur. La région compte de plus quatre MRC.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
Communauté urbaine de l'Outaouais	217 609
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	19 074
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	33 662
MRC Papineau	20 269
MRC Pontiac	15 576

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	307 378	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	32 946	(1996)
Nombre de MRC (incluant la communauté urbaine) ²	4	(1998)

Nombre de municipalités et territoires équivalents ¹	87	(2000)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	186	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	25	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	86,7	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	5,7	(1997)
Taux de chômage ² (%)	11,2	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	25 560	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	1,6	(1997)
secteur secondaire (%)	12,8	(1997)
secteur tertiaire (%)	85,7	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec, 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 86,7 % de la région de l'Outaouais, dont 80 % en forêt publique et 20 % en forêt privée. En 1997, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait, quant à lui, 5,7 % du territoire de cette région. En 1998, on trouvait dans la région 186 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 25 établissements miniers étaient en exploitation.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (22 ans et plus). Les rivières des Outaouais (inférieur), Gatineau, Coulonge et du Lièvre ont toutes trois un bassin versant supérieur à 5 000 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Outaouais (inférieur)	1 962,0	9 230	306,00	043118	81	1915-1996
Gatineau	126,0	1 610	14,70	040830	22	1974-1996
du Lièvre	97,0	742	14,00	040601	56	1924-1980
Coulonge	75,0	808	6,20	041301	70	1926-1996
Dumoine	52,5	352	6,68	041902	31	1965-1996

de la Petite Nation	22,0	140	2,29	040406	28	1968-1996
---------------------	------	-----	------	--------	----	-----------

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région, notamment dans les réserves fauniques de La Vérendrye et Papineau-Labelle. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation / Utilisation
Cabonga	404,04	réservoir, pêche, villégiature
Baskatong	328,93	réservoir, pêche, villégiature
Poisson Blanc	85,21	réservoir, pêche, activités récréo-touristiques
Trente et Un Milles, des	49,73	réservoir, pêche, villégiature
Désert	29,78	pêche
Simon	28,49	pêche, villégiature
Pythonga	18,65	pêche
Gagnon	18,57	pêche, villégiature
Blue Sea	14,37	pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de l'Outaouais du ministère de l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 212 barrages érigés dans la région de l'Outaouais, 31,1 % servent à des fins de villégiature et 57,5 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Environ une quinzaine de barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Hydro-Québec est le propriétaire des trois plus hauts, qui sont exploités dans le but de produire de l'électricité. Le premier, le barrage Paugan, situé sur la rivière Gatineau, est d'une hauteur de 46 mètres. Le deuxième, le barrage Chute-des-Chats, situé sur la rivière des Outaouais, mesure 40 mètres de haut. Ce barrage n'est pas entièrement la propriété d'Hydro-Québec : la société d'État le possède conjointement avec Ontario Hydro, qui en assure aussi l'exploitation. Le troisième, le barrage Chelsea, érigé sur la rivière Gatineau, est d'une hauteur de 31 mètres. Par ailleurs, un barrage de 30 mètres de hauteur situé à Rapides-des-Joachims sur la rivière Outaouais est exploité par Ontario Hydro.

Les réservoirs Cabonga et Baskatong sont les deux plus grandes réserves d'eau de cette région. Le réservoir Cabonga chevauche la limite entre la région de l'Outaouais et celle de l'Abitibi-Témiscamingue. Ses 1 560 millions de mètres cubes d'eau alimentent la rivière Gatineau et sont utilisés à des fins hydroélectriques. Le réservoir Baskatong contient 3 milliards de mètres cubes d'eau et chevauche aussi la limite entre deux régions, l'Outaouais et les Laurentides. Le barrage du Castor et le barrage Mercier, qui le retiennent, sont construits dans la région des Laurentides, mais la plus grande partie du réservoir Baskatong se situe dans la région de l'Outaouais. Enfin, un réservoir de 160 millions de mètres cubes d'eau, celui de l'Escalier, est formé par le barrage Les Grandes Chutes, propriété des Industries James Maclaren inc.

Le bassin de l'Outaouais compte plus de 50 centrales servant à la production hydroélectrique et appartenant à Ontario Hydro, à Hydro-Québec, aux Industries James Maclaren inc. et, depuis quelques années, à un certain nombre de producteurs exploitant de petites centrales. Dans le bassin de l'Outaouais, les treize réservoirs les plus importants en capacité, qui permettent de gérer les crues et de limiter partiellement les dommages qu'elles causent, représentent une capacité de stockage dépassant les 14 milliards de mètres cubes d'eau. Plus de 50 % de cette capacité est située dans la partie supérieure du bassin, ce qui explique en grande partie la difficulté que représente la gestion de la crue dans la partie inférieure.

La rivière des Outaouais, principal tributaire du fleuve Saint-Laurent, forme la frontière entre le Québec et l'Ontario sur la plus grande partie de son parcours. Son bassin versant a une superficie totale de 146 334 km², 65 % étant situé au Québec et 35 % en Ontario. Comme les fluctuations du débit de la rivière des Outaouais ont une influence capitale sur le débit du fleuve et que les crues printanières et automnales peuvent causer des inondations importantes dans toute la région métropolitaine, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario ont signé, le 2 mars 1983, la *Convention relative à la régularisation du bassin de la rivière des Outaouais*. Cette convention a pour but d'établir la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de cette rivière de manière à réduire les dommages causés par les inondations, tout en tenant compte des autres intérêts.

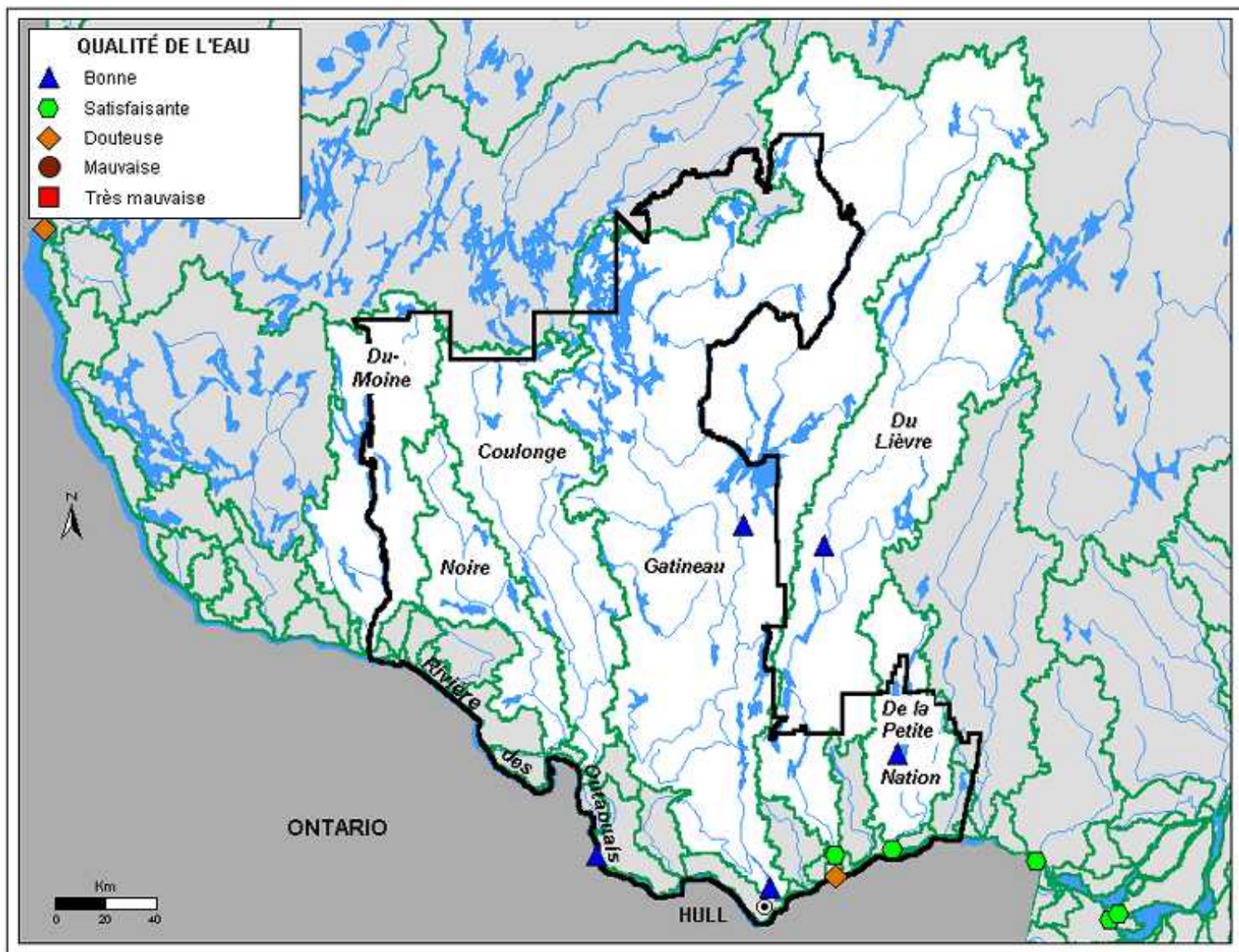


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de l'Outaouais. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de l'Outaouais



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour le bassin de la rivière des Outaouais : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution dans le bassin de la rivière des Outaouais

Bassin	Superficie du bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (%)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
des Outaouais							
au Québec	92 203	1 377	96 300	59	353 000	273 500	265 300

Total	146 334						
-------	---------	--	--	--	--	--	--

1. Source : Dernier recensement quinquennal de Statistique Canada (1996).
2. Incluant les industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière des Outaouais

Le principal problème de qualité de l'eau de la rivière des Outaouais est lié à la contamination bactériologique de l'eau. Plusieurs causes peuvent être identifiées. D'abord, il y a des rejets municipaux sans traitement, par exemple ceux de Fassett, Quyon, Montebello et Pontiac. On note aussi l'absence de désinfection de l'effluent de la station d'épuration de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), située à Gatineau, ce qui perturbe les usages récréatifs ayant des contacts directs et indirects avec l'eau, au moins jusqu'à la traverse de Masson. Enfin, en territoire municipal, il y a les débordements des réseaux d'égouts; le secteur d'Aylmer à Gatineau est ici le plus susceptible d'en subir les conséquences négatives.

3.2.2 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de l'Outaouais est fortement affectée par l'acidification. Parmi les 178 lacs visités à ce jour, 14,5 % sont acides et 38,8 % sont en transition.

En ce qui concerne la contamination de la chair de poisson par le mercure, la norme pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 81 % et 89 % des dorés de moyenne et grande taille ainsi que dans 50 % et 88 % des brochets de moyenne et grande taille. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.2.3 Cyanobactéries dans l'eau des lacs

Au cours de l'été 1998, trois lacs du nord de la région de l'Outaouais ont présenté de façon soudaine des masses gélatineuses de couleur verdâtre, ressemblant à de la peinture, flottant juste sous la surface de l'eau et s'accumulant sur les berges. Les analyses réalisées par le ministère de l'Environnement sur la substance prélevée dans un des lacs ont révélé la présence d'algues, scientifiquement appelées Anabaena (genre) bleu-vert ou cyanophycée (classe), une espèce pouvant produire des toxines. Le ministère de l'Environnement a conclu au même diagnostic pour les deux autres lacs, sans faire de prélèvements et d'analyses, étant donné que les caractéristiques de la substance étaient les mêmes. Également, au lac Heney, différents problèmes d'eutrophisation ont fait l'objet de plaintes (ex. : enrichissement, inesthétique); de plus, l'eau du lac a été déclarée non potable à la suite d'une efflorescence d'algues toxiques (cyanobactéries). Les municipalités concernées et les citoyens ont été avisés des risques pour la santé.

3.2.4 Villégiature

La villégiature est une activité très importante dans l'Outaouais à cause de la proximité de la région d'Ottawa et de son bassin de population de plus de 690 000 personnes. Les rives des plans d'eau sont très densément peuplées, ce qui contribue fortement à la détérioration rapide de la qualité de l'eau et à l'eutrophisation des lacs.

3.2.5 Utilisation à des fins hydroélectriques de lacs réservoirs sur les rivières Coulonge et Noire

La compagnie Hydro Pontiac inc. utilise à des fins hydroélectriques des barrages à la sortie de 4 lacs sur la rivière Coulonge et de 19 lacs sur la rivière Noire. Le mode de gestion consiste généralement à remplir les réservoirs à l'automne et à y puiser en période hivernale, alors que la demande énergétique est maximale, afin d'approvisionner deux centrales hydroélectriques situées en aval. Ce mode de gestion permet d'étaler (laminer) les crues, mais en engendrant des variations artificielles dans le niveau des lacs, il a des répercussions sur les écosystèmes et la faune, générant ainsi des conflits dans l'utilisation de la ressource.

3.3 Références des publications les plus récentes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 p., 7 annexes.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Outaouais (Région administrative 07)

4. Portrait de l'eau souterraine

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

5. Portrait municipal

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

6. Portrait industriel

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématique spécifique](#)

7. Portrait agricole

8. Portrait faunique et récréotouristique

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

9. Initiatives locales

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Dans la région de l'Outaouais, 30 % de la population est alimentée par eau souterraine, soit environ 91 600 personnes. De ce pourcentage, 89,9 % est alimentée par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 5 300 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 20 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de l'Outaouais compte un seul puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales et une seule usine d'embouteillage, tous deux situés dans la Communauté urbaine de l'Outaouais.

4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés dans la région de l'Outaouais sont de faible ampleur et sont associés principalement au remblayage de résidus de fabriques de pâtes et papier, à la fabrication de phosphates à l'usine Albright et Wilson et à l'entreposage de bois fraîchement traité à la créosote ou au pentachlorophénol.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis au jour de nombreux cas de contamination, principalement sur les terrains de stations-service mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contaminants dans les sols et les eaux souterraines.

4.2.1 Gestion des eaux souterraines à l'ancien lieu d'enfouissement de déchets solides Cook à Aylmer

Les risques de contamination des eaux souterraines liés aux activités d'enfouissement des déchets à l'intérieur de sites non étanches sont connus et ont amené le ministère de l'Environnement à interdire l'implantation de tels sites.

En 1991, une étude mettait en lumière le fait que le site Cook était la source de la contamination des puits d'eau potable environnants. Des travaux de pompage de l'aquifère dans le roc (puits P0-1) ont été mis en place; ils visaient à créer un piège hydraulique afin de limiter l'avancement du front de contamination. Un programme de surveillance des eaux souterraines est toujours en vigueur afin de suivre l'évolution de ce phénomène de contamination.

4.2.2 Présence d'uranium dans l'eau de puits

Une étude de Santé Canada sur la qualité de l'approvisionnement en eau dans la réserve indienne de Kitigan Zibi (près de Maniwaki) a montré que 17 % des puits étaient contaminés par de l'uranium à une concentration supérieure à la norme québécoise de 20 ppb. Des études récentes ont montré que les personnes qui consomment de l'eau contenant de l'uranium présentent des altérations de certains paramètres de leur fonction rénale. La réserve de Kitigan Zibi est située dans une zone uranifère et d'autres zones semblables sont présentes dans la région de l'Outaouais.

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région de l'Outaouais. Les autorisations émises

en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R. Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande aux municipalités l'adoption d'une réglementation visant à régir les activités et les usages des eaux souterraines sur le territoire.

La Corporation Aquaterra convoitait une nappe d'eau souterraine à Canton Lochaber pour un projet de captage d'eau souterraine à des fins commerciales. La municipalité a invité des représentants de la Corporation et du ministère de l'Environnement à une assemblée publique, en septembre 1997, pour expliquer les conditions de l'autorisation de captage, notamment à l'égard de la prévention des conflits d'usage. À ce jour, le Ministère n'a toutefois pas reçu de demande d'autorisation de la Corporation Aquaterra. Par ailleurs, la MRC La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un règlement de limitation intérimaire modifiant le schéma d'aménagement en vigueur depuis 1998, qui impose un maximum quotidien de prélèvement en eaux souterraines de 500 mètres cubes pour les usines d'embouteillage d'eau et pour les piscicultures commerciales.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

McCORMACK, R., 1987. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Région de l'Outaouais*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Région ouest de Montréal*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. Directive no. 001 – Captage et distribution de l'eau, Québec.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G. –13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de l'Outaouais compte 40 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 223 497 habitants dans 35 municipalités. De ces réseaux, 27 possèdent un système de traitement. À elle seule, la Communauté urbaine de l'Outaouais compte 84,4 % de la population desservie par réseaux municipaux d'eau potable (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On trouve également sur le territoire de la région de l'Outaouais 5 réseaux privés d'eau potable qui desservent 302 habitants.

On estime que 70 % de la population de la région de l'Outaouais est alimentée par eau de surface tandis que 30 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 10,1 % de la population est alimentée par les réseaux municipaux et 89,9 % par des puits individuels. La MRC Les Collines-de-l'Outaouais est celle dont la population est alimentée principalement par eau souterraine, soit 97,3 %, tandis que la population de la Communauté urbaine de l'Outaouais est alimentée à 90 % par les eaux de surface.

Huit municipalités de la région ont leur prise d'eau potable dans la rivière des Outaouais, dont les trois principales sont les municipalités de Hull, d'Aylmer et de Gatineau. La rivière Gatineau compte deux prises d'eau potable, celles des municipalités de Maniwaki et de Gracefield. Les rivières du Lièvre, Coulonge et Blanche comptent chacune une prise d'eau potable, soit respectivement celles de Buckingham, Fort-Coulonge et Thurso.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de l'Outaouais, 77 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement par le gouvernement du Québec et les municipalités de plus de 239 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. La Communauté urbaine de l'Outaouais a nécessité, à elle seule, plus de 82 % des investissements, qui s'y sont élevés à plus de 197 millions de dollars. Grâce à ces investissements, l'ensemble la population de la CUO était raccordée à un réseau d'égouts et traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématique spécifique

5.2.1 Gestion des eaux usées par l'usine de traitement de la Communauté urbaine de l'Outaouais

Dans la région de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO), des problèmes de contamination bactériologique augmentent les risques associés aux activités où il y a contact direct avec l'eau, comme la baignade ou la planche à voile. Cette contamination provient des débordements d'eaux usées non traitées survenant par temps de pluie et des effluents non désinfectés de l'usine régionale de traitement des eaux usées de la CUO, située à Gatineau.

L'usine régionale de la CUO déverse dans la rivière des Outaouais un débit de l'ordre de 150 000 m³/jour mais pouvant atteindre, lors de fortes précipitations ou du dégel printanier, des débits de l'ordre de 400 000 m³/jour. La chaîne de traitement de l'usine régionale de la CUO est élaborée et efficace, mais l'effluent ne subit pas d'étape de désinfection.

Divers facteurs, dont l'abandon du flottage des billes de bois et la mise en place des stations d'épuration des papetières et de la CUO, favorisent la mise en valeur du potentiel des rivières Gatineau et des Outaouais. Toutefois, l'absence de désinfection des effluents de l'usine de la CUO de Gatineau constitue un frein

à cette mise en valeur.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (325 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 25 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans le cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

Le secteur primaire inclut aussi l'exploitation forestière, dont la coupe et le flottage du bois sur les rivières. Bien que la pratique du flottage ait été abandonnée, elle a altéré la qualité des rives et du fond de nombreuses rivières; plusieurs rivières n'ont d'ailleurs pas été nettoyées adéquatement. De plus, certaines entreprises forestières ont abandonné leurs camps forestiers, leurs jetées et leurs quais sans restaurer les rives qu'elles avaient détériorées.

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 190 établissements industriels et manufacturiers de la région de l'Outaouais, environ 87 % comptent moins de 50 employés. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 25 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 25 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que seulement le tiers de ces établissements est raccordé à un réseau d'égouts municipal qui, dans presque tous les cas, est relié à une station d'épuration municipale en service en 1995.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au

niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires ou de toute autre exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée .

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région de l'Outaouais. Les grandes entreprises appartenant toutes au secteur des pâtes et papiers avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Quant aux petites et moyennes entreprises, le taux d'assainissement observé en 1995 était de l'ordre de 80 %. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de l'Outaouais, ce sont les fabriques de pâtes et papiers qui ont les volumes de rejets les plus importants et qui sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. En effet, chacune de ces entreprises prélève de 10 à 26 millions de m³ d'eau par année. Le tableau qui suit présente chacune des 6 fabriques de pâtes et papiers de la région en précisant leur point de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetées et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des six fabriques de pâtes et papiers de la région de l'Outaouais

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998	Traitement des eaux usées de procédé
Bowater pâtes et papiers Canada inc. GATINEAU	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	76 000	Décantation et biologique
Emballage Stone (Canada) inc. PORTAGE-DU-FORT	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	65 000	Décantation et biologique (étangs aérés)
Les Industries James Maclaren inc. THURSO	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	60 000	Décantation et biologique (boues activées)
Papier Masson Itée MASSON-ANGERS	Rivière du Lièvre	Rivière du Lièvre	38 000	Décantation et biologique (boues activées)
Papiers Scott Itée HULL	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	avec Eddy	avec E.B. Eddy Itée
Produits forestiers E.B.Eddy Itée HULL	Rivière des Outaouais	Rivière des Outaouais	27 000	décantation et biofiltration

Secteur de la chimie

Dans le secteur de la chimie, deux entreprises méritent d'être signalées puisqu'elles ont fait partie du programme SLV 2000. Il s'agit, d'une part, d'Usine Rhodia Canada inc., située à Buckingham, qui produit des phosphates; son effluent est rejeté dans la rivière du Lièvre et avait un débit de l'ordre de 2 600 m³/jour, en 1995. On trouve, d'autre part, à Buckingham, les Produits chimiques Sterling, qui produisent du chlorate et du chlorite de sodium; l'effluent est rejeté dans la rivière du Lièvre et avait un débit de l'ordre de 150 m³/jour en 1995. La première entreprise pourrait cesser ses opérations d'ici 2002, la seconde a réduit sa charge polluante au cours des dernières années.

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique; le traitement des eaux usées se fait par le biais des stations municipales.

6.2 Problématique spécifique

6.2.1 Industrie de la pisciculture

La région de l'Outaouais a été identifiée par le ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation comme une zone à fort potentiel de développement de l'industrie de la pisciculture, à cause notamment de l'abondance probable des eaux souterraines. Un tel développement ne peut se faire sans l'évaluation de la capacité de soutien du milieu récepteur, l'impact sur les lacs recevant l'effluent de la pisciculture pouvant être dramatiques. Des projets de développement d'élevage en cage font l'objet de demandes d'autorisation de la part de promoteurs en lacs et en rivières.

La tendance, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est aux grosses piscicultures, c'est-à-dire les piscicultures devant produire 100 tonnes et plus annuellement pour atteindre un niveau de rentabilité. Si l'on considère qu'une production de 250 tonnes nécessite un apport d'eau de 534 m³/h, les prélèvements en eau propre escomptés seront de plus en plus importants dans l'avenir.

Une dizaine de piscicultures sont présentes dans la région. Comme la grande majorité a une production faible, le prélèvement d'eau est peu important. Par contre, l'une d'entre elles détient un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement pour produire annuellement 250 tonnes de poisson. Une autre demande a été déposée au ministère de l'Environnement pour une production visant 300 tonnes.

Aussi, les piscicultures, appelées à devenir de véritables industries, doivent être prises en compte dans la problématique de la gestion de l'eau, notamment au regard des rejets de phosphore.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région de l'Outaouais regroupait 4,4 % des fermes et 3,7 % des superficies cultivées du Québec.

L'importance de l'agriculture dans la région de l'Outaouais se traduisait, en 1996, par 1 585 fermes occupant 5,7 % du territoire (incluant les boisés) et 2 % des terres en culture. On y trouvait un cheptel de 110 798 animaux dont 79 732 bovins. La superficie cultivée et drainée était de 645 km², dont 0,8 % était irriguée (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe). Dans la région de l'Outaouais, il n'y a pas d'information systématique sur l'état de contamination de la nappe phréatique par les pesticides en milieu agricole.

Le secteur agricole Outaouais est reconnu pour son vaste territoire où il se pratique une agriculture de type extensive. L'élevage de bovins de boucherie représente la principale production animale. Il n'y a que 6 entreprises de type porcin, pour un total de 1 519 animaux.

L'élevage vaches-veaux est géré de façon extensive, les bovins se trouvant au pâturage de la mi-mai jusqu'à la mi-octobre. L'hiver, lorsque le sol est gelé, les bovins sont souvent ramenés dans un enclos extérieur avec bâtiment ou abri minimum. Moins de 20 % du cheptel à l'engraissement est élevé sur plancher ajouré. Le fumier produit est entreposé dans une structure étanche.

Pour la majorité des entreprises, la gestion actuelle des fumiers se fait sous forme solide ou sur litière avec entreposage dans un champ en andin. Dans les cours d'exercice bétonnées, une pente de 1 % à 2 % permet l'écoulement des effluents.

La production de bovins de boucherie présente donc certains risques environnementaux. Les principaux risques sont liés à la production de fumier, à l'écoulement vers les eaux souterraines d'une partie des contaminants qu'il contient par percolation dans le sol (nitrates, bactéries, etc.), et vers les eaux de surface par ruissellement (azote ammoniacal, nitrates, phosphore, bactéries, matières en suspension, etc.). L'accès direct des bovins au cours d'eau contribue également à la contamination de l'eau de surface et à l'érosion des berges. Le phénomène de ruissellement survient principalement lors de fortes pluies et lors de la fonte des neiges. Malgré tout, la région de l'Outaouais présente un bilan agroenvironnemental relativement positif.



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

La faune aquatique en Outaouais est diversifiée. On trouve, par exemple, plus de 75 espèces de poissons dans la rivière des Outaouais. La région compte également certaines espèces reliques ou rares telles que le chevalier de rivière, l'omble chevalier d'eau douce, le chabot de profondeur et des populations sympatriques d'éperlan nain et géant au lac Heney. De façon générale, les communautés des lacs et cours d'eau sont complexes.

Les principales espèces à valeur économique pour la pêche sportive sont le touladi, l'omble de fontaine, le maskinongé, le doré jaune, la perchaude, les achigans à petite et grande bouche, et la barbotte brune. Quant à la pêche commerciale, les espèces recherchées sont la barbotte brune, la carpe, l'esturgeon jaune, les crapets et l'anguille d'Amérique.

Dans les réserves fauniques, les ZEC et les pourvoiries à droits exclusifs, l'effort de pêche est maîtrisé, de sorte que la pression sur les populations est relativement faible. La pression sur l'habitat y est faible aussi et provient principalement des activités reliées à la foresterie. La voirie forestière est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur les cours d'eau si elle n'est pas aménagée selon les règles de l'art et en conformité avec la réglementation. L'espèce centrale dans l'offre faunique est l'omble de fontaine; s'y ajoutent le doré jaune, le touladi, le grand brochet et les achigans.

Sur le territoire libre, l'exploitation de la ressource piscicole est intense. La pression sur les populations y est donc forte et certaines d'entre elles sont surexploitées. La pression sur l'habitat y est aussi élevée.

Le développement urbain et agricole, la villégiature et l'édification de centrales de production hydroélectrique ont diminué la productivité ichtyologique de plusieurs tributaires de la rivière des Outaouais. Les renseignements disponibles font ressortir l'importance de ces tributaires pour le système écologique de la rivière des Outaouais. Cette rivière présente malgré tout une faune très diversifiée et supporte une forte pression de pêche. À l'ouest, les pressions sur le milieu sont plus faibles; on trouve une faune comparable à celle du nord de la région. À l'est, les pressions sur l'habitat sont très fortes. Par contre, ce milieu est naturellement beaucoup plus riche à cause de la présence de nombreuses baies où la végétation aquatique a pu se développer. On y trouve une pêcherie à maskinongé exceptionnelle; on y capture régulièrement des maskinongés de taille trophée, en plus des achigans et des dorés.

L'état des deux principaux tributaires de la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau et la rivière du Lièvre, est très dégradé, à la suite des décennies de flottage du bois et probablement aussi à cause de la gestion des débits que

nécessite l'approvisionnement en eau des centrales hydroélectriques sur ces rivières. La productivité ichtyologique y est faible. Il y a une volonté des autorités locales de se réapproprier ces milieux et d'en tirer le maximum de bénéfices récréotouristiques. Des plans de développement intégrés (PDI) ont été élaborés par les MRC pour certains biefs. L'offre faunique, trop faible, ne peut contribuer significativement à cette mise en valeur. La réhabilitation de ces milieux pourrait toutefois améliorer le potentiel faunique. Par contre, les différents projets de développement suggérés ne peuvent qu'accroître la fréquentation de l'ensemble des cours d'eau compris dans ce que les promoteurs appellent « l'Outaouais fluvial ».

Les lacs constituent l'essentiel de l'eau dans le territoire libre au cœur de la région de l'Outaouais. À l'exception du réservoir Baskatong, les salmonidés y sont dominants. Le touladi subit une forte exploitation et constitue la clé de l'offre de pêche. Son habitat est perturbé par l'eutrophisation des eaux, qui entraîne tantôt une réduction du volume d'eau habitable, tantôt un succès de reproduction nul, ou les deux. Cette eutrophisation est causée par un trop fort développement de la villégiature, le nombre de résidences, malgré des installations septiques réglementaires, dépassant la capacité de soutien de beaucoup de lacs. Ce phénomène pourrait être plus répandu que les données préliminaires ne le laissent croire, compte tenu des plaintes de plus en plus nombreuses de la part d'associations de résidents inquiets pour la qualité de l'eau. Il en est de même pour l'omble chevalier, qui a des exigences d'habitat semblables à celles du touladi.

Cette eutrophisation, en plus de réduire la productivité des espèces de poissons les plus recherchées, affecte probablement aussi d'autres espèces (corégone, cisco, éperlan, par exemple) et réduit la qualité de l'eau pour les autres usages (baignade, nautisme, etc.), en plus de diminuer sa valeur esthétique. L'omble de fontaine a été décimé par l'exploitation et l'introduction d'espèces compétitrices. L'offre de pêche doit être largement soutenue par des ensemencements. Au réservoir Baskatong, l'exploitation du doré est maximale. Toute augmentation se traduira probablement par une baisse de la qualité de pêche et donc de l'attrait de la pêcherie. Le marnage important que subit le plan d'eau ne semble pas avoir affecté la dynamique de la population de doré jaune, ce qui n'est pas le cas du grand brochet. Ce marnage pose toutefois des problèmes importants au point de vue de l'utilisation récréotouristique du plan d'eau s'il n'est pas ramené à un niveau satisfaisant avant le début de la saison touristique.

De nombreux barrages construits pour le flottage du bois sont abandonnés par les compagnies forestières. L'érection de ces barrages a créé de grandes nappes d'eau qui sont devenues des plans d'eau naturels; depuis qu'il n'y a plus de variations du niveau d'eau, l'écosystème s'est stabilisé. Ces plans d'eau représentent une offre faunique significative, essentielle à certaines pourvoies, qui sera perdue si les ouvrages ne sont pas maintenus en place. Certains de ces barrages sont, par contre, remis en exploitation pour des fins de production hydroélectrique par des petites centrales. Dans les cas où il y a un marnage dans les réservoirs, la productivité biologique des salmonidés, en particulier, de même que l'attrait esthétique du plan d'eau peuvent diminuer.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La région est parsemée de lacs et de rivières dont les eaux s'écoulent vers la rivière des Outaouais. Les lacs soutiennent toute la gamme des activités associées à la villégiature. La pêche est pratiquée un peu partout sur le territoire.

Le cours principal de la rivière des Outaouais est le second corridor récréotouristique en importance après le fleuve Saint-Laurent. De nombreuses rampes

de mise à l'eau et des marinas donnent accès à la rivière fréquentée par les plaisanciers et les amateurs de nautisme et de voile. On y trouve aussi des descentes de rapides en pneumatique et en kayak et des croisières en bateau-mouche. La pêche blanche et la chasse à la sauvagine y sont aussi très prisées. Un réseau de pistes cyclables relie les plages et les parcs urbains d'Aylmer à Gatineau.

Dans les principaux tributaires de la rivière des Outaouais, on remarque aussi un développement important des activités récréotouristiques. La rivière Gatineau connaît une véritable renaissance depuis l'abandon du flottage du bois. Des activités, jusque-là périlleuses, voire impossibles, comme le nautisme et la baignade, se développent un peu partout à mesure que la population renoue avec ce cours d'eau; de plus, on y a ensemencé de la truite brune. Sur la rivière du Lièvre, les activités récréotouristiques sont nombreuses (nautisme, pêche, baignade, camping, villégiature, pourvoiries) jusqu'aux Grandes Chutes (amont de Notre-Dame-de-la-Salette). Elles diminuent néanmoins en aval de celles-ci pour finalement devenir pratiquement absentes du tronçon situé entre Buckingham et Masson-Angers, en raison de l'assèchement presque total de la rivière à des fins de production hydroélectrique. Les lacs du bassin de la Petite Nation sont de véritables joyaux pour la villégiature et la pratique des activités de plein air. Entre Saint-André-Avellin et Plaisance, les eaux vives attirent les adeptes du kayak et les chutes aménagées offrent des paysages d'une grande beauté.

Les espaces naturels ne manquent pas dans la région de l'Outaouais. Outre des ZEC et des pourvoiries, on y trouve le parc de la Gatineau, la réserve faunique de Plaisance ainsi qu'une partie des réserves fauniques de Papineau-Labelle et de La Vérendrye. Ces réserves attirent les amateurs de camping, de canotage, de chasse et de pêche. Dans la réserve faunique de Plaisance, les activités offertes sont nettement orientées vers la rivière des Outaouais : pêche d'été et d'hiver, nautisme, canotage, chasse à la sauvagine et observation de la faune. On y trouve également des rampes de mise à l'eau de même que des terrains de camping et de pique-nique. Ce territoire est en voie de devenir un parc provincial.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Aucun projet en développement durable en rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » n'a été répertorié pour la région de l'Outaouais dans la version pré-sommet du répertoire intitulé « *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec* », réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96.

Ce répertoire est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale dans la région de l'Outaouais

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Rivière Gatineau, phases II à IV par la Commission de la Capitale Nationale à Hull	Projet comportant divers travaux de stabilisation de berge et la réfection du sentier récréatif	Étude d'impact
Centrale Mercier-Bitobi par Hydro-Québec	Projet visant la construction d'une centrale hydroélectrique d'environ 80 MW au barrage Mercier dans le réservoir Baskatong	Étude d'impact depuis 1994
Élargissement de remblai dans le lac des Loups par le ministère des Transports	Projet visant l'élargissement d'un remblai sur une distance d'environ 800 mètres dans le lac des Loups (municipalité de La Pêche) pour l'installation de glissières de sécurité le long de la route	Étude d'impact

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région de l'Outaouais comptait 3 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom et les mandats de chacun des organismes, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 2002



Portrait régional de l'eau

Outaouais (Région administrative 07)

Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.6 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région de l'Outaouais (07)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	3	1,0
Contrôle des inondations	2	0,7
Étang	0	0,0
Faune	15	5,2
Hydroélectricité	14	4,9
Pisciculture	39	13,6
Prise d'eau	21	7,3
Régularisation	3	1,0
Réserve incendie	0	0,0
Site historique	2	0,7
Villégiature	170	59,2
Autres	14	4,9
Inconnue	4	1,4
TOTAL DE LA RÉGION	287	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	22	7,7

Hydro-Québec	10	3,5
Municipal	25	8,7
Privé (individu et association de lacs)	179	62,4
Public	32	11,1
Public - Ministère de l'Environnement	18	6,3
Orphelin	1	0,3
TOTAL DE LA RÉGION	287	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement du Québec.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région de l'Outaouais (07)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Communauté urbaine de l'Outaouais (81)	5 (198 873 habitants)	6	6	198 873	91,4	0	0,0	18 668	8,6
La Vallée-de-la-Gatineau (83)	6 (7 080 habitants)	9	3	5 394	28,3	1 686	8,8	11 994	62,9
Les Collines-de-l'Outaouais (82)	2 (900 habitants)	2	2	900	2,7	0	0,0	32 711	97,3
Papineau (80)	13 (10 140 habitants)	13	8	4 780	23,8	5 360	26,7	9 946	49,5
Pontiac (84)	9 (6 504 habitants)	10	8	4 270	27,4	2 234	14,3	9 072	58,3
TOTAL DE LA RÉGION	35 (223 497 habitants)	40	27	214 217	70,0	9 280	3,0	82 391	27,0

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région de l'Outaouais (07)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
Communauté urbaine de l'Outaouais (81)	5	213 487	98	213 487	100	197 475 932 \$
La Vallée-de-la-Gatineau (83)	5	5 840	31	4 837	83	12 062 116 \$
Les Collines-de-l'Outaouais (82)	3	3 591	11	3 245	90	6 779 539 \$
Papineau (80)	6	8 216	40	7 646	93	15 802 575 \$
Pontiac (84)	6	5 502	35	4 802	87	7 553 852 \$
TOTAL DE LA RÉGION	25	236 636	77	234 017	99	239 674 014 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Réseaux en construction et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région de l'Outaouais (07)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs ¹ et taux d'assainissement en 1995 (%) ²				
- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	6 (100 %)	0	0	6 (100 %)
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	0	3 (67 %)	1 (100 %)	4 (75 %)
Transformation du métal	0	0	2 (100 %)	1 (100 %)
Agroalimentaire	0	0	11 (73 %)	11 (73 %)
Textile	0	0	0	0

Transformation du bois ³	0	1 (100 %)	0	1 (100 %)
Industries diverses	0	1 (100 %)	0	1 (100 %)
TOTAL	6 (100 %)	5 (80 %)	14 (79 %)	25
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	0	1 (100 %)	7 (100 %)	8 ⁴ (100 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	6 (100 %)	3 (67 %)	2 (50 %)	11 (82 %)
Environnement (installations septiques)	0	1 (100 %)	5 (60 %)	6 (67 %)
TOTAL	6 (100 %)	5 (80 %)	14 (79 %)	25

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement maîtrisées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation d systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. Les eaux usées de 7 de ces 8 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région de l'Outaouais (07)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Communauté urbaine de l'Outaouais (81)	27,5	113	2 141	3 927	17	781	41,71	0,37	6,79	8,46	2,78
La Vallée-de-la-Gatineau (83)	3,2	240	498	13 420	n.d.	143	113,67	1,04	37,77	26,77	3,18
Les Collines-de-l'Outaouais (82)	19,1	402	3 874	16 948	n.d.	2 066	140,38	0,72	27,61	34,88	21,04
Papineau (80)	12,7	389	14 518	13 764	n.d.	2 518	144,84	2,34	47,54	45,71	28,35

Pontiac (84)	4,1	441	1 814	31 673	1 502	1 194	204,20	0,06	62,71	54,57	24,39
TOTAL DE LA RÉGION	5,7	1 585	22 845	79 732	1 519	6 702	645	5	182	170	80

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

n.d. : non disponible.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région de l'Outaouais (07)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
des Outaouais	Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO)	290, boulevard Saint-Joseph, bur. 203 Hull (Québec) J8Y 3Y3	Mise sur pied de « La table stratégique de l'Outaouais fluvial ».
des Outaouais	Comité de préservation des rivières de l'Outaouais (C.P.R.O.)	C.P. 1652, Succursale B Hull (Québec) J8Y 3Y5	Préservation et utilisation des rivières de la région de l'Outaouais à des fins de plein air.
Gatineau et du Lièvre	MRC Les Collines-de-l'Outaouais	216, chemin Old Chelsea Chelsea (Québec) J0X 2N0	Création d'un comité pour la préparation du « Plan de développement durable des rivières Gatineau et du Lièvre ».

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

- [| Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
- [| Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© Gouvernement du Québec, 2002